

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2022 à 12H30****Date de la convocation :** mercredi 25 mai 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 31 mai 2022 à 12h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :**

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Jany BROUSSE, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ, Bernard VIGNAUD, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Ghislaine DUBIEN, Jean-François DELAIRE, Philippe CAYRE, Frédéric CHONIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Hélène BOUDON.

**Membres ayant donné pouvoir :**

Rachel BOURNIER à Tony BERNARD

**Membres du Bureau absents excusés :**

Olivier CHAMBON, Georges LOPEZ, Philippe BLANCHOZ, Ludovic COMBE, Jean-Éric GARRET, Éric CABROLIER, Daniel BALISONI, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Caroline GUELON, Didier CORNET, Serge THEALLIER, Serge FAYET, Michel COUPERIER.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS**SERVICE COMMUN  
INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS****Rapporteur :** Tony BERNARD, *Président*

L'année 2021 a été marquée par une très forte augmentation du nombre d'Autorisations d'Urbanisme (AU) passant de 833 actes en 2020 à 1188 en 2021 soit +40%. Cette augmentation s'explique par le nombre de dossiers de constructions de piscine, de changement de fenêtres, d'isolation par l'extérieur et de pose de panneaux photovoltaïques, mais également par le nombre de dossiers de maisons individuelles déposés fin 2021, par anticipation à la RE2020 entrée en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

20

Membres du Bureau représentés :

1

Total votants :

21

## AR Prefecture

063-200070712-20220531-DBC20220531\_07-DE  
Reçu le 14/06/2022  
Publié le 14/06/2022

L'année 2022 est marquée par un nombre d'AU constant par rapport à 2021 : environ 300 actes sur le premier trimestre. On observe une augmentation du nombre de Déclaration Préalable (DP) (+25%) compensée par une baisse des Permis de Construire (PC) (-31%) et des Certificat d'Urbanisme Opérationnel (Cub) (-44%).

Aussi, le recrutement d'un instructeur supplémentaire au sein du service a été évalué et le coût réparti par commune membre selon le mode de calcul établi en 2017.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de recrutement d'un instructeur du droit des sols avec la répartition des coûts sur les 24 communes membres du service commun ;
- **Approuve** le principe de l'impact sur la réduction des attributions de compensation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 21

Membres présents : 20

Membres représentés : 1

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21

Pour : 21

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

